

1118/c

M. VALLEIX (France). — L'importance de ce débat est éclatante, surtout après les discours de nos deux collègues de Pologne et de Hongrie, qui nous ont rappelé leurs difficultés et ce qu'ils sont en droit d'attendre du Fonds de développement social.

C'est une raison de plus pour sacrifier à la tradition et adresser nos compliments à M. Brito, lesquels ne sont pas de pure forme, car son excellent rapport fait le point avec précision et objectivité sur l'évolution très positive qu'a connue le Fonds de développement social, après une remise en ordre, il y a deux ans, laquelle s'imposait, ô combien!

Je profite également de cette occasion pour saluer M. le président Dalla Chiesa et féliciter le gouverneur et le directeur général de leurs actions.

Je ne reviendrai pas sur le passé, préférant me borner à souligner le sérieux qui a présidé à la relance du Fonds, que nous devons aujourd'hui concrétiser, dans l'intérêt même du Conseil de l'Europe, organisation en quelque sorte tutélaire du Fonds de développement social, organisme financier tout à fait original, puisqu'il s'agit, en fait, d'une banque à vocation sociale.

Dans le rapport qu'il a présenté au mois d'avril dernier au Gouvernement français, notre collègue M. Mignon a particulièrement insisté sur la notion de partenariat qu'il conviendrait de développer dans les relations entre le Conseil de l'Europe et les autres institutions européennes, en particulier l'Union européenne, mais aussi la BERD et l'OCDE.

Dans cet esprit, le Fonds de développement social a un rôle de premier plan à jouer. Il est indispensable de renforcer ses moyens d'action. Pour répondre aux besoins urgents de nombreux pays européens confrontés à des situations inédites de crise, le Fonds doit disposer de l'assise financière nécessaire. Je lance donc un appel aux gouvernements — cette demande a déjà été très largement développée — en ce qui concerne aussi bien les signatures que requiert encore la convention que leur participation au Fonds, notamment par la mise en œuvre et l'approvisionnement du compte fiduciaire.

Comme le souligne le rapporteur, le Fonds de développement social est le seul instrument financier européen dans le domaine social. Cela lui confère une place de premier plan dans les stratégies d'intervention, notamment dans les régions en crise où les populations doivent affronter d'immenses difficultés.

Le Fonds de développement social joue aussi un rôle dans d'autres domaines, comme celui de l'environnement — pourquoi ne pas le rappeler?

Le Fonds est, par ailleurs, l'instrument performant d'actions concrètes à portée humaine et sociale. L'Assemblée parlementaire doit donc lui apporter un ferme soutien et l'encourager dans ses efforts, comme l'a préconisé M. le rapporteur, afin que l'on puisse mener à bien la phase nouvelle dans laquelle il est entré et diversifier ses actions.

Le Conseil de l'Europe dispose, avec le Fonds de développement social, d'un instrument d'action privilégié et d'une expérience irremplaçable sur le terrain. Donnons-lui les moyens de remplir la mission originale qui est la sienne, quitte à la moderniser et à l'actualiser.

Quoi qu'il en soit, il est de notre compétence, et de l'intérêt de tous pour l'Europe, qu'une impulsion politique soit donnée sous forme d'assistance économique et financière. Tout ce qui permettra une meilleure synergie entre les principaux acteurs du développement sera de bon augure pour la démocratie, dont les composantes économique et sociale ne doivent jamais être dissociées.

02-1118-C-511-5